



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des technologies de l'information et de la communication

Quatrième session

Bangkok, 14-16 octobre 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité des technologies de l'information et de la communication (section I) et les annotations à l'ordre du jour provisoire (section II), où sont données les grandes orientations pour les délibérations du Comité.

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session:
 - a) Discours d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Autoroute de l'information asiatique: connectivité ininterrompue au profit du développement durable en Asie et dans le Pacifique.
3. Exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures.
4. Mesure des progrès accomplis: fracture numérique et examen des objectifs définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information.
5. Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement.
6. Les technologies de l'information et de la communication en tant qu'infrastructure essentielle pour le renforcement de la cyber-résilience et de la gestion des risques de catastrophe.
7. Examen de l'orientation future du sous-programme.
8. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session.
9. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité.

10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Comité sur sa quatrième session.
12. Clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Discours d'ouverture

Documentation

Programme provisoire (E/ESCAP/CICT(4)/INF/3)

Annotation

Le programme provisoire de la cérémonie d'ouverture sera diffusé en temps utile.

b) Élection du Bureau

Documentation

Liste des participants (E/ESCAP/CICT(4)/INF/2)

Annotation

Le Comité élira un président et deux vice-présidents.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CICT(4)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire annoté et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

2. Autoroute de l'information asiatique: connectivité ininterrompue au profit du développement durable en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Autoroute de l'information asiatique: connectivité ininterrompue au profit du développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CICT(4)/1)

Annotation

Le Comité sera saisi d'un document du secrétariat dans lequel le rôle de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication

quant à la fourniture de services Internet fiables et à un prix abordable dans l'ensemble de la région fait l'objet d'un examen, ainsi que les progrès accomplis depuis la troisième session du Comité dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute asiatique de l'information de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). À cet égard, la note fournira des informations sur la carte interactive de la CESAP et de l'Union internationale des télécommunications sur les autoroutes de l'information, et présentera les résultats des études sous-régionales qui montrent, notamment, les configurations actuelles de l'infrastructure de l'Internet en Asie et dans le Pacifique, ainsi que les obstacles à la connectivité internationale rencontrés par la région. Cette note proposera les moyens grâce auxquels l'infrastructure panasiatique de l'Internet, réalisée d'une manière cohérente et fondée sur des principes et des normes internationaux, pourra rendre l'Internet à large bande plus accessible et financièrement plus abordable dans toute la région. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la connectivité au profit des pays en développement sans littoral, aux pays les moins avancés et aux pays insulaires du Pacifique.

Le Comité sera invité à examiner ces questions. De plus, en application de la résolution 69/10 de la Commission, dans laquelle le secrétariat est prié d'œuvrer à l'élaboration d'un cadre d'action régional afin de renforcer les processus de décision relatifs aux technologies de l'information et de la communication au service du développement inclusif et durable, le Comité sera invité à examiner et à approuver les recommandations figurant dans le document relatif à l'élaboration des principes et normes pour un espace de l'information et de la communication continu.

L'examen de ce point de l'ordre du jour se fera sous la forme d'une réunion-débat et sera suivi d'une discussion libre.

3. Exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures

Documentation

Exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures (E/ESCAP/CTR(4)/2) et (E/ESCAP/CICT/(4)/2)

Annotation

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité des transports et le Comité des technologies de l'information et de la communication tiendront une session conjointe pour examiner les questions relatives aux transports et aux technologies de l'information et de la communication dans le contexte de l'exploitation des synergies intersectorielles entre les infrastructures.

Les Comités seront saisis d'un document du secrétariat qui passe en revue les initiatives et apporte des solutions éventuelles pour synchroniser la planification, la construction et le déploiement de l'infrastructure dans les secteurs des transports et des technologies de l'information et de la communication afin de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité et de renforcer la cyber-résilience. Ils seront également saisis d'une note examinant les conditions dans lesquelles les politiques des technologies de l'information et de la communication pourraient contribuer à des systèmes de transport intelligents au service du développement durable, et les

possibilités d'exploiter les technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'efficacité dans les systèmes de facilitation du commerce et des transports.

Les Comités seront invités à se pencher sur l'expérience acquise par les pays et à proposer des mesures de politique générale et des activités de coopération au niveau régional susceptibles de promouvoir des synergies intersectorielles entre les infrastructures dans le contexte des technologies de l'information et de la communication et des transports au service du développement durable. Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour se feront sous la forme d'une réunion-débat et seront suivies par un débat libre.

4. Mesure des progrès accomplis: fracture numérique et examen des objectifs définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information

Documentation

Mesure des progrès accomplis: fracture numérique et examen des objectifs définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information (E/ESCAP/CICT(4)/3)

Annotation

Une décennie après que la communauté internationale a convenu des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), les progrès régionaux et mondiaux accomplis par rapport à ces objectifs sont examinés afin de recenser les bonnes pratiques et d'orienter l'action future pour le processus du SMSI.

Le Comité sera saisi d'un document du secrétariat qui passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information dans la région de la CESAP. Le document examine les bonnes pratiques et étudie l'action future à mener pour le processus du SMSI dans le contexte de l'évolution du programme de développement pour l'après-2015. De plus, le document comprendra un examen des problèmes nouveaux qui se posent dans le domaine de la mesure statistique, comme les statistiques des technologies de l'information et de la communication ventilées par sexe.

Le Comité souhaitera peut-être apporter des perspectives régionales sur l'examen décennal prochain des résultats du SMSI par la Commission de la science et de la technologie au service du développement, dans le contexte de la collaboration entre la CESAP et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La présentation de ce point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie par un débat libre.

5. Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication au service du développement

Documentation

Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2012-2014 (E/ESCAP/CICT(4)/4)

Annotation

Le Comité sera saisi d'un rapport soumis par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), qui contient un examen des programmes et activités du Centre relatifs au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement socioéconomique. La présentation du point de l'ordre du jour par le secrétariat sera suivie d'un débat libre.

6. Les technologies de l'information et de la communication en tant qu'infrastructure essentielle pour le renforcement de la cyber-résilience et de la gestion des risques de catastrophe

Documentation

Les technologies de l'information et de la communication en tant qu'infrastructure essentielle pour le renforcement de la cyber-résilience et de la gestion des risques de catastrophe (E/ESCAP/CICT(4)/5)

Annotation

Alors que les technologies de l'information et de la communication occupent une place de plus en plus déterminante dans les économies des pays et de la région de l'Asie et du Pacifique de même que la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes, la question de la cyber-résilience revêt une importance stratégique. Le Comité sera saisi d'un document du secrétariat qui passe en revue les initiatives nationales, les enseignements tirés et les bonnes pratiques visant à renforcer la cyber-résilience, y compris les stratégies destinées à incorporer la redondance et la résilience des réseaux des technologies de l'information et de l'information dans la planification de la gestion des catastrophes. Les études de cas portant sur les technologies de l'information et de la communication en tant qu'infrastructure essentielle pour la gestion des risques de catastrophe, y compris l'utilisation des applications des techniques spatiales, des médias sociaux et de l'externalisation ouverte, feront également l'objet d'un examen.

Le Comité sera invité à se pencher sur l'expérience acquise par les pays et à proposer des activités de politique générale susceptibles de promouvoir les technologies de l'information et de la communication en tant qu'infrastructure essentielle pour le renforcement de la cyber-résilience et de la gestion des risques de catastrophe. Ce point de l'ordre du jour sera présenté par le secrétariat et sa présentation sera suivie par un débat libre.

7. Examen de l'orientation future du sous-programme

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à formuler des directives sur l'orientation à court et à long terme de l'action du secrétariat dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, en tenant compte de l'orientation et des priorités du programme définies dans le cadre stratégique proposé pour la période 2016-2017 (A/69/6 (Prog. 16)); (voir aussi E/ESCAP/70/21 et Add.1). Le Comité pourra aussi donner son avis au secrétariat quant à la façon de tenir

pleinement compte des conclusions des délibérations dans la planification du cadre stratégique et du programme de travail pour la période 2016-2017.

8. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres souhaiteront peut-être faire connaître, à l'avance, les propositions et/ou textes de projets de résolution sur les questions prioritaires en matière de connectivité par les technologies de l'information et de la communication à soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session.

9. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité

Le Comité voudra peut-être débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session, qui se tiendra en 2016.

10. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

11. Adoption du rapport du Comité sur sa quatrième session

Documentation

Projet de rapport (E/ESCAP/CICT(4)/L.2)

Annotation

Le Comité adoptera le rapport sur sa quatrième session, dont sera saisie pour examen la Commission à sa soixante et onzième session, qui se tiendra en 2015.

12. Clôture de la session

Des discours de clôture seront prononcés.
